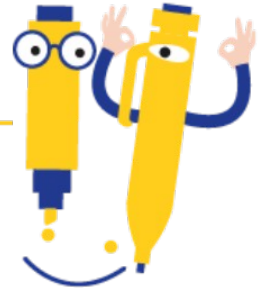




LIMINAIRE

CSA SD PAYS DE LA LOIRE

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION
DE SERVICE DÉCONCENTRÉ



Propos liminaire. Quel est le sens d'un tel propos ? Le produire ou ne pas le produire, la question est là. Car en effet, nous nous sommes longuement interrogé.e.s quand à la pertinence et aux effets attendus et escomptés d'un tel propos.

Ce propos liminaire aurait pu servir à interroger sur le sens à donner à des moyens matériels et humains alloués à la mise en place de prestations externalisées, à l'heure où les agents s'interrogent sur la bonne adéquation des moyens matériels et humains de l'institut face à la charge des travaux et missions qui l'incombent.

Ce propos liminaire aurait pu servir à interroger sur la temporalité imposée par l'administration quant à la résolution de problématiques qui pèsent au sein de la division Logistique Informatique et Finances, et ce alors que agents et élu.e.s représentant.e.s du personnel ont interpellé la direction des Pays de la Loire à ce sujet depuis le mois de décembre 2022.

Ce propos liminaire aurait pu servir à interroger sur la présentation d'un outil de prévention à propos des risques liés aux conditions de travail, imaginés à la suite des différentes difficultés rencontrées à la division des Enquêtes Ménages de Nantes et alors que les agents, encadrants et élu.e.s représentant.e.s du personnel n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme concernant les risques encourus par les agents au sein de cette division depuis le mois de Janvier 2023.

Ce propos liminaire aurait pu servir à émettre tant d'interrogations par ailleurs, comme ce fut déjà le cas des précédents propos liminaires tenus en CSA depuis le début de la mandature, et alors qu'aujourd'hui, beaucoup de questions restent en suspens.

Le produire ou ne pas le produire, nous nous sommes nous mêmes interrogé.e.s.

Et puis nous avons trouvé ce sens. Le sens de ce propos. Le sens du propos liminaire.

Le propos liminaire permet en effet d'interroger, l'Institut, le directeur régional, les membres qui composent le Comité Social d'Administration. Mais le propos liminaire permet surtout de rendre compte, aux agents que nous représentons, des réflexions, des interrogations, des requêtes et des vœux que nous portons, élu.e.s représentant.e.s du personnel, en leurs noms.

Rendre compte. Cela fait sens. Rendre compte, c'est ce que nous demandons à l'institut quand les arrêts maladie s'enchaînent à la division des Enquêtes Ménages suite à un mal-être lié aux conditions de travail, dénoncées comme explicité précédemment, dès le mois de Janvier dernier par les élu.e.s représentant.e.s du personnel, et qui, encore aujourd'hui 20 Octobre, pèsent sur les agents en poste et alors que les propositions formulées par la direction n'ont pas réussi à endiguer ce phénomène mortifère.

Le propos liminaire permet aussi de rappeler devant vous, Monsieur le directeur régional, et devant Mesdames et Messieurs les membres qui composent ce CSA, que les obligations de l'employeur envers ses employé.e.s ne sont pas seulement celles des actions de prévention, de formations ou d'informations ; les obligations de l'employeur envers ses employé.e.s sont aussi et tout autant la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employé.e.s, comme stipulé dans le code du travail, article L4121-1.

Ce propos liminaire permet de rappeler que depuis le mois de janvier dernier, 4 agents de la DEM ont été arrêtés par 4 médecins différents, médecins qui ont jugé l'arrêt maladie comme indispensable à la préservation de leur santé, santé qui s'est vue fortement impactée ces derniers mois du fait de leurs conditions de travail à l'Institut.

Marcellus dans *Hamlet* disait : « il y a quelque chose de pourri dans l'empire du Danemark » à propos de la situation insoutenable vécue dans la pièce de William Shakespeare. Ces propos résonnent fortement aujourd'hui et nous nous en inspirons, pour vous dire qu'aujourd'hui Il y a quelque chose de pourri au royaume de L'Institut National des Statistiques et des Études Économiques : 4 agents sur 10 en service au sein de cette division Enquêtes des Ménages qui se voient, dans un intervalle proche, prescrire un arrêt maladie de plusieurs semaines du fait de conditions de travail hautement dégradées, cela fait plus qu'interroger, cela nous oblige à rappeler encore une fois les obligations de l'employeur envers ses employé.e.s et cela donne tout son sens à ce propos liminaire.

Merci de votre attention.

